



Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 32

L'an deux mille vingt six, le premier juin deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 26/05/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

Présents : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, CAILLONNEAU Pauline, VIGIER Nicolas, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, BRAUD Corinne, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, LE NORMAND Thierry, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, FURNON Tamia, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, COUTAND Louise, BRUNET Laëtitia, MORIN Maxime, BARRAUD Jean-Pierre, PROUTEAU Stéphane, GOUPIL Roselyne, DENIS-LUTARD Stéphane, ONILLON Mickaël, PRUVOST Lynda, LE BRUSQUET Isabelle,

Absents donnant pouvoir : ROBERT Céline a donné pouvoir à Loïc ETIENNE, EDOUARD Nicole a donné pouvoir à PROUTEAU Stéphane

Absents excusés : LIEVRE Julien

Absents : 0

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Christelle GAUBERT a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D01062026_04 : Convention Locale de Coopération de Sécurité pour la zone d'activités économiques des Achards

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la nécessité de renforcer la coopération entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité et de la tranquillité publiques sur la zone d'activités économiques des « Achards » ;

Vu le dispositif de vidéo projection sur le territoire ;

Considérant que la convention locale de coopération de sécurité a pour objet de définir les modalités de collaboration entre :

1. La commune des ACHARDS ;
2. La Préfecture de la Vendée ;
3. La communauté de communes du Pays des Achards ;
4. La gendarmerie nationale ;
5. La zone d'activité économique des « Achards » ;
6. L'entreprise GPS SECURITE ;

Considérant que cette convention a pour objectif de travailler conjointement pour prévenir et lutter contre toutes les formes de malveillance rencontrées dans une zone d'activités ; que des fiches action seront rédigées par la gendarmerie afin de partager les bonnes pratiques en fonction des problématiques et que

les chefs d'entreprises pourront solliciter l'appui d'un référent sûreté qui les orientera auprès des services compétents ;

Considérant que cette convention permettra notamment de prévenir et lutter plus efficacement contre toutes formes d'incivilités et d'actes de malveillances rencontrés dans la zone d'activités économiques des « Achards » ;

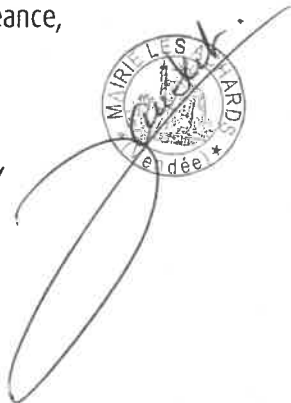
Après avoir pris connaissance du projet de convention annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la convention locale de coopération de sécurité entre la commune des Achards et les partenaires susmentionnés, telle qu'annexée à la présente délibération, ses éventuels avenants et tout autre document relatif à ce dossier.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, Sylvain MONIOT-BEAUMONT ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution


La secrétaire de Séance,

Christelle GAUBERT,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'M. IR. LES ACHARDS' at the top, 'Vendée' at the bottom, and a central emblem. The signature is a large, stylized loop.

Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE LES ACHARDS' at the top, 'Vendée' at the bottom, and a central emblem. The signature is a large, stylized loop.

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 04/06/2026
Au registre